

Colis de Noël

Les colis de Noël visent en une marque de sympathie envers les plus âgés de la commune, et sont une aide ponctuelle pour les bénéficiaires du RSA socle

Les personnes âgées de plus de 65 ans sans condition de ressources.

Les bénéficiaires du RSA qui doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité et fournir un justificatif qui prouve qu'ils ont une attribution de RSA socle.

Les bénéficiaires du RSA doivent se rendre au CCAS avec l'ensemble des pièces justificatives entre le 15 septembre et le 15 novembre de l'année en cours. Les demandes sont instruites immédiatement.

Tous les ans à la période de Noël.